

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an. Les abonnements se paient d'avance. - Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34, et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... RÉCLAMES —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 23 Novembre

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Voici le texte de la Déclaration ministérielle lue aux Chambres dans la séance de mardi:

Messieurs,

Dans les élections des 20 août et 3 septembre, qui ont donné à la République une victoire sans précédent, le suffrage universel s'est prononcé pour une politique pratique, écartant lui-même les questions irritantes et les discussions théori-

Tout d'abord, pour déblayer le terrain, nous considérons comme ne pouvant aboutir au cours de la législature les discussions annoncées sur la révision de la Constitution et sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Nous écartons de même toute proposition tendant à changer le mode de scrutin, ou à établir, sous quelque nom que ce soit, un impôt unique, inquisitorial et progressif. Si ces propositions se produisent, nous 'les combattrons loyalement avec le désir et l'espoir de contribuer à affranchir les esprits de la tyrannie des mots confus et des formules générales.

Dans l'ordre social, nous ne considérons, en aucune circonstance, comme des amis et des alliés politiques ceux, quels qu'ils soient, qui n'admettent pas comme principes nécessaires le respect du suffrage universel, la propriété privée et la liberté individuelle, avec son corollaire, la liberté

Fidèles à l'esprit de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous répudions les doctrines qui, sous des vocables divers, collectivisme ou autres, prétendent substituer la tyrannie anonyme de l'Etat à l'initiative individuelle et à la libre association des citoyens, et nous réprimerons avec énergie toute tentative d'agitation ou de désordre, quels que soient les meneurs et les agitateurs.

Et s'il en est qui joignent aux prétentions révolutionnaires je ne sais quelles tendances internationales, nous ne cesserons de les combattre, au nom même de la patrie!

Nous regardons comme acquises la loi scolaire et la loi militaire ; elles sont la pierre de touche de l'esprit républicain, et rien ne saurait prévaloir contre elles. Elles sont la partie capitale de l'œuvre législative de la République. Il faut compléter cette œuvre par des lois sociales inspirées du principe de la solidarité humaine, et qui fassent appel à ce principe, non pas pour opprimer

la liberté individuelle, mais pour la dégager, la

développer, la fortifier.

Au premier rang, dans cet ordre d'idées, se place la législation de l'assistance et de l'hygiène, dont les lois sur la protection de l'enfance, sur l'enfance abandonnée ou coupable et sur l'assistance médicale gratuite offrent déjà d'heureux exemples; viennent ensuite: la loi sur les caisses d'épargne, dont le Sénat poursuit en ce moment la discussion ; les lois, à corriger ou à faire, sur les sociétés de secours mutuels, sur les sociétés coopératives, sur une équitable participation du travail aux bénéfices du capital, et enfin l'organisation si désirable, encore que si malaisée, d'une caisse des retraites pour les travailleurs, dont la caisse des retraites des ouvriers mineurs sera l'utile préface.

Mais les lois scolaires ne peuvent être efficacement votées que si le budget de l'Etat, dont leur fonctionnement dépend, en partie, présente, dans un solide équilibre, des disponibilités suffisantes et durables.

A vrai dire, messieurs, l'œuvre budgétaire, de laquelle tout dépend, sera votre tâche principale.

Le gouvernement déposera le projet de budget pour l'exercice 1895 dans les premières semaines de la session ordinaire. Il espère que la Chambre, rompant avec les habitudes antérieures, le votera au cours de cette session ; il aidera à ce résultat de tout son pouvoir.

Le budget de 1896 pourra faire état de la conversion du 4 1/2 0/0, que le gouvernement vous demandera l'autorisation d'opérer, au moment favorable, en tenant compte, à la fois, des intérêts de l'Etat et de ceux des porteurs. Nous estimons que le boni de cette conversion devra servir, pour la plus grande part, à rouvrir le chapitre, trop longtemps fermé, de l'amortissement, dont la présence, dans un budget, est, à la fois un avertissement et une espérance. Aussi vons mettons-nous, dès maintenant, en garde contre d'imprudents dégrèvements, persuadés que le vrai moyen de dégrever, c'est d'amortir.

Nous insérerons, dans le budget de 1895, la réforme de la contribution des portes et fenêtres, combinée avec un remaniement de l'impôt personnel et mobilier; nous y joindrons, avec une persévérance que vous apprécierez, un projet de réforme, au moins partielle, de l'impôt des bois-

En dehors de l'œuvre essentielle du budget, vous avez à régler la question de la Banque de France, si brillamment posée devant vos prédécesseurs, le régime fiscal en matière de succession, la question des pensions civiles dont le flot montant ne tarderait pas à être une menace pour l'équilibre budgétaire.

partir.

Le bébé la regarda de ses grands yeux étonnés. Gertrade l'assit sur ses genoux et se mit à l'habiller. L'enfant se laissait faire. De temps en temps il jetait ses jolis bras nus autour du cou de Gertrade pour l'embrass r. Mais elle les dénouait et continuait. Le petit Jean ne comprenait pas. Sa mère jouait le matin avec lui, d'habitude, elle le caressait, l'amusait, maintenant, il la voyait

Gertrude le couvrit de ses plus chauds vêtemouchoir qu'elle cacha dans sa poche. Elle eut l'idée, en outre, de se munir d'un peu de menue monnaie, pour les premiers besoins.

Puis, jetant une mante chaude sur sa tête, elle s'enveloppa dans un épais châle de laine, et ouvrant la porte de sa chambre qui donnait sur l'escalier, elle descendit sans bruit. Dans le corridor, le bruit d'une violente discussion vint jusqu'à elle. Alors, elle marcha plus vite, ne cragnant plus que le bruit de ses pas fut entendu; puis, entrant dans le jardin, elle gagna la

Oh! elle le connaissait bien, ce chemin. La mer était proche, derrière la dune. Jadis elle y avait fait de si longues et si chères promenades

Le problème des impôts tant directs qu'indirects viendra ainsi devant vous sous les formes les plus diverses et les plus intéressantes. Nous nous efforcerons, quant à nous, d'en diriger la solution dans les voies de l'équité, en poursuivant une proportionnalité de plus en plus exacte entre les charges et les facultés des contribuables.

A ces projets, que leur caractère plus spécialement financier et budgétaire nous fait placer au premier rang, s'en ajouteront d'autres que vous nous permettrez de vous indiquer sommairement sans nous astreindre à mettre entre eux un lien que leur diversité ne comporte pas.

Nous rencontrons d'abord les projets en instance devant le Sénat, et qui sont à la veille d'aboutir : tels les projets sur les caisses d'épargne, sur les sociétés coopératives, sur le crédit agricole, sur les prestations.

Viennent ensuite divers projets que le renouvellement de la Chambre a rendus caducs et qui méritent d'être repris. Nous citerons, entre autres, les projets sur le casier judiciaire, sur la réformes des codes d'instruction criminelle et de procédure, sur la compétence plus étendue des juges de paix ; le projet sur la navigation intérieure ; le crédit agricole relatif aux irrigations ; - les livres 2 et 3 du code rural concernant l'un le régime des eaux et l'autre la police rurale ; l'exercice de la médecine vétérinaire, etc.

Il nous reste, pour achever cette revue qui nous a paru être l'indispensable prélude de vos travaux, à vous signaler les principaux projets actuellement en préparation dans nos diverses administration. En première ligne nous plaçons certaines lois destinées à compléter ou à corriger sur divers points notre législation de défense nationale, ainsi que les projets tendant à étendre ou à achever les grands travaux publics qui importent à la fois à la sécurité et à la prospérité du

vous aurez en outre à examiner plusieurs projets relatifs à l'exposition universelle de 1900 que vous ferez digne de la France et du siècle fécond dont elle marquera la fin; - des projets plus modestes, mais d'une réelle portée pratique, tendant à accroître les facilités du service postal et des installations électriques industrielles; des projets apportant des garanties plus sérieuses aux clients des compagnies d'assurances sur la vie et à ceux des bureaux de placement.

L'agriculture réclamera sa large part dans ves travaux ; aux projets déjà cités et qui la concernent, s'ajouteront un projet sur les distilleries agricoles, un autre sur les assurances agricoles, un autre sur l'enseignement agricole créé par la République et qui appelle de nouveaux développements.

se; pas un bruit autre que la grande voix de la mer qui grommelait. Garrude calcula qu'elle pouvait gagner le bourg en vingt minutes. Là, elle trouverait un pay an qui consen irait à la transporter à Jonzac en charrette. Au fond de son cœur, elle suppliait Dieu de lui donner la force de continuer la route avec son cher far-

L'enfant s'était endormi sur la poitriue de sa mère. Il ne sentait pas le fruid. Elle avait eu sein de conveir le visage de Jean. Gertrude marchait le plus vite possible, elle ne sentait pas encore le froid, bien que ses pieds s'enfonças ent dans la neige épaisse. Ce fut seulement quand elle aperçat le bourg au loin derrière le tournant de la route qu'elle éprouva les premiers symptômes de fatigue. Ses bras commencèrent à se lasser. Elle se raidit contre la faiblesse, et serrant avec plus d'énergie encore l'enfant sur son cœur, elle tenta d'avancer plus rapidement. Dieu lui donna la force. Elle put gagner les premières chaumières du bourg.

Il devait être minnit. Donc tont le monde dormait. Pourtant, elle distingua des lumières qui brillaient discrètement derrière les contrevents fermés d'une maison, des rires s'en échappaient melés à des bruits de voix. Elle frappa et tont se tut. C'était un café qui fraudait les ordonnances de police, lesquelles obligent avec raison les débits de vin et de liqueur, à fermer à partir de dix heures du soir. Ceux qui étaient à l'intérieur devaient donc croire que la gendarmerie venait dresser procès-verbal contre eux,

Gertrude sappa de nouveau. Cette fois la porte s'entre-bàilla.

Nous pensons répondre aux préoccupations les plus légitimes du temps présent en vous annoncant un projet organique sur la police, destiné à assurer à l'ordre public de solides garanties contre les agitations dont certain parti se fait un jeu et dont le pays est excédé, et un projet sur la fabrication, la vente et le transport de la dynamite et des explosifs.

Enfin, nous sommes décidés à vous soumettre un projet de loi sur les associations, dans lequel nous nous efforcerons de concilier la liberté des individus avec les droits de l'Etat.

Le gouvernement n'a pas seulement pour devoir de présenter au Parlement des projets de loi nouveaux. Il doit faire respecter les lois existantes par tous les citoyens. Il doit avoir à cœur d'appliquer loyalement les décisions des Chambres, qu'il s'agisse du régime économique ou de toute autre partie de la législation. Nous ne faillirons pas à ce devoir essentiel d'un gouverne-

En toute circonstance, nous nous inspirerons de ce qui importe au bien public, à la solidité de notre crédit, à la défense des intérêts et des besoins de la nation, à la dignité et au bon renom de la France.

Il nous appartient à tous de nous montrer laborieux et de ne pas confondre l'action et l'agitation. La France ne s'y trompera pas; elle sait ce qu'elle doit à la République qui l'a relevée de ses ruines, qui l'a replacée au premier rang des nations, qui l'a faite assez forte pour qu'elle puisse parler sincèrement de la paix, qui lui a donné de connaître enfin, après un long isolement, des sympathies dont les inoubliables fêtes du mois d'octobre ont précisé le caractère et marqué la portée. Elle le sait si bien qu'elle a désormais identifié son destin avec celui de la République.

Il ne tient qu'à vous, messieurs, de consacrer et de rendre indestructible, cette union constitutionnelle de la République et de la France. Vous y parviendrez sûrement si, comme nous en sommes convaincus, vous imitez dans son amour de la liberté et de l'ordre, dans son ardeur pour le travail utile et pour le progrès réfléchi la grande nation qui vient de nous honorer de ses

Quant à nous, nous serons les auxillaires dévoués de vos travaux. Si vous avez confiance dans notre bon vouloir et dans notre activité. vous saurez le dire. Mais si vous pensiez que votre tâche serait plus facile ou plus féconde avec d'autres guides, dites-le également sans hésitation, sans retard. Nos personnes ne sont rien, nous plaçons au-dessus d'elles, au-dessus de tout, la France et la République. Nous vous

- Allons ! bon ! cria le maître du café, c'est une je ne sais quoi qui nous a fait cette belle peur l Veux-tu bien te sauver...

Gerirude, épouvantée, recula de deux pas et se mit à courir. Un des paysans qui buvaient à l'intérieur, excité par l'ivresse, écluta de rire, et avec une parole obscène, voulut poursuivre Gertrude. Mais le froid de la neit agissant sur son ivresse, il chancela des qu'il eut mis le pied de-

La jeune semme avait compris le danger auquel elle venait d'échapper, elle traversa le village en courant. Pourtant sa fatigue était bien grande, mais la peur ranimait ses forces. Elle se trouva de nouveau dans la campagne. Qu'allait-elle faire. Frapper à une autre porte ? Elle ne l'osait pas. Mieux valait rester seule, sans secours, que de s'exposer une seconde fois à un semblable péril, à une pareille insulte.

E le résolut de gaguer le bord de la mer et de se cacher sous un rocher jusqu'au point du jour. Puis, des que l'aube paraîtrait elle irait au petitport, et là un pêcheur consentirait bien, moyennant une forte somme d'argent, à la transporter en barque sur un autre point de la côte.

Co qu'on a pelait le petit-port, c'était une réunion de quelques cabanons de pêcheurs dans une échancrure de la côte.

Gertrude avait maintenant de la peine à mar-

(A suivre.)

La Fille du Marq

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 59

Par MARC BAYEUX

LIVRE DEUXIÈME

IX

LE CHEMIN DE CROIX

Gertrude fuyait, comme jadis après l'assassinat de sa mère.

... Ce serait donc vrai, cette effroyable théorie de la fatalité qui frappe toujours les mêmes êtres et de la même manière?

Quoi ? la marquise de Courrance était tombée sous la balle de son mari égaré par une fausse jalousie, et elle, Gertrude, tombait à son tour sous le même soupçon injuste !...

Elle fuyait. . Quand elle était sortie du salon, sa décision é'ait prise. Non ! elle ne voulait pas rester dans cette maison où elle venait d'être victime d'une si affreuse insulte.

Elle s'arrêta un instant devant le berceau où le petit Jean dormait. Elle l'éveilla doucement en lui parlant tout bas :

- C'est toi, maman, dit-il. Il est donc matin dėja ?

- Ne fais pas de bruit, mon chéri. Nous allons

silencieuse et grave. Qu'est-ce que cela voulait ments. Puis ell ouvrit sa malle et y prit ce qui lui restait de l'argent qu'elle avait apporté, trois mille francs et quelques bijoux. El'e noua les pièces d'or et les billets de banque dans un

avec Pierre.

Aussi loin que pouvait s'étendre son regard, elle voyait la route blanche de neige s'étaler sous le ciel sombre. Pas de vent. Le froid était intenavons mis en mesure de vous prononcer sans équivoque et sans obscurité. Que votre volonté se manifeste dès le debut de la législature : le temps de la France est précieux; ne le perdez

CHAMBRE D'S DÉPUTÉS

Séance du 21 novembre 15?

M. Casimir-Périer, après l'adoption du procès-verbal, s'est levé et a prononcé un discours qui est très bien accueilli par la Chambre.

Aussitôt après la parole est donnée au président du conseil qui donne lecture de la déclaration ministérielle.

Interpellation

Une demande d'interpellation sur la politique générale da gouvernement est alors déposée par M. Millerand et M. Jaurès.

La Chambre consultée décide par 291 voix contre 221, que l'inter; ellation sera discutée immédiatement.

M. Jaurés. Je constate, que, des le premier jour, le président du conseil a dû exercer une pression sur la Chambre pour obtenir une discussion immédiate et écourtée (Applaudissements is gauche).

Il est vrai, ajoute M. Jaurès, que la déclaration ministérielle rachète son insuffisance par une diversion qui constitue une déclaration de guerre au parti socialiste. Cette tactique ne réussira pas longtemps.

En ouvrant la lutte contre le mouvement socialiste sorti de la situation économique du monde, le chef du cabinet engage le gouvernement dans une lutte dont le résultat n'est pas douteux car lorsqu'on aura emprisonné, bâillonné ceux que M. Dupuy appelle les agitateurs, il en surgira d'autres fatalement, inéluctablement des rangs du peuple et de la nécessité de la situation.

I.'ouvrier est affranchi politiquemen, par l'institution da suffrage universel qui lui permet de changer ses mandataires, mais cet ouvrier est resté dans une sorte de servage au point de vue

Le mouvement socialiste en France, reprend M. Jaurès, est sorti de l'instruction laïque, de la forme républicaine du gouvernement, des lois que les Chambres ont faites en instituant les syndicats ouvriers, et aujourd'hui vous vous jetez dans une étrange contradiction lorsque vous prétendez arrêter et réprimer ce mouvement.

En terminant l'orateur dépose l'ordre du jour

La Chamdre, convaincue que l'on ne peut combattre le socialisme sans déserter les principes républicains et condamnant la politique rétrograde et provocatrice du gouvernement, passe a l'ordre du jour. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Dupuy, président du conseil. -- Dans le socialisme, il y a deux choses à distinguer : d'abord ceux qui s'en servent (Rires au centre) puis un ensemble d'aspirations qu'un gouvernement quel qu'il soit ne saurait négliger.

Le ministre fait ensuite le procès du système socialiste, ou plutôt du système collectiviste, représenté par quelques membres de l'extrême gauche et revendique les droits de la liberté individuelle, dont le triomphe a été, dit-il, la consécration de la Révolution française.

Sortant de la discussion des idées générales soulevées par l'orateur précédent, M. le président du conseil revient aux termes de sa déclaration et rappelle que dans un de ses passages, il a insisté sur l'urgence de certaines réformes sociales, tout en proclamant qu'elles ne pouvaient s'effectuer qu'avec le respect de la loi.

En descendant de la tribune, il demande à la Chambre d'exprimer clairement dans un ordre du jour, si oui ou non elle a confiance dans les hommes qui composent actuellement le cabinet.

Après le discours du ministre, plusieurs membres ayant réclamé le renvoi du débat à jeudi, on procède à un scrutin sur cette proposition.

Le renvoi de la suite de l'interpellation à jeudi est ordonné par 264 voix contre 241.

Séance du 21 novembre 1893

La séance est ouverte à deux heures.

M. Guérin, garde des sceaux, donne lecture de la Déclaration ministérielle.

On valide M. Delobeau, du Finistère, puis on continue la première lecture de la loi sur les caisses d'épargne.

L'article 2 en est voté, à l'exception toutefois d'un paragraphe renvoyé à la commission sur la demande de M. Buffet.

L'article 3 est réservé.

L'article 4 fixe à 1,500 francs le maximum des dépôts aux caisses d'épargne.

M. Forest demande que ce maximum soit abaissé à 1,000 francs.

MM. Denormandie, rapporteur, et Terrier, ministre du commerce, réclament le rejet de cet amendement Forest.

Le renvoi de cet amendement à la commission est finalement ordonné.

Les articles 5 à 7 passent sans objections.

L'article 8 est réservé.

L'article 9 est voté, ainsi qu'une partie de l'article 10, dont les derniers paragraphes sont renvoyés à la commission.

L'article 11 est adopté, ainsi qu'un amendement de M. Boulanger sur l'article 12.

La suite de la discussion est renvoyée à jeuli, et la séance est levée à 5 heures 25.

INFORMATIONS

Modifications à la loi sur la presse

On parle d'une modification à la loi sur la presse qui consisterait à rétablir la saisie et l'arrestation préventive en cas de propagande révolutionnaire, et à fixer des pénalités sévères pour l'apologie des faits qualifiés cri-

Cette nouvelle loi recevrait sa première application lors du procès intenté au Père Peinard.

Manifestation russophile

Une manifestation a eu lieu, dimanche, au théatre d'Avignon.

Le vacht russe Roxana, ayant pris attache au quai d'Avignon, le préfet a invité et reçu au théâtre dans sa loge le commandant du yacht qui était en uniforme. La représentation a été interrompue.

Quelques paroles ont été prononcées par le préfet, auxquelles l'officier de marine a répondu en exprimant ses grandes sympathies pour

Après avoir bu une coupe de champagne, il a brisé son verre sur la scène selon l'usage

Les Etudiants et l'amiral Gervais

Le comité de l'Association des étudiants a remis à l'amiral Gervais, un exemplaire de la médaille de l'Association frappée pour lui et pour l'amiral Avellan et représentant la jeunesse, des fleurs à la main, entre la science et le courage militaire.

Très ému, l'amiral Gervais a remercié les étudiants, puis « ajouté:

« Pour moi, je ne revendique qu'une chose, la conscience de me préparer, de préparer les autres à ce qu'on ne nomme jamais, bien qu'on y pense toujours, et dont vous, jeunes gens de cœur, comprenez la gravité. »

Les Syndicats illégaux

A la suite de perquisitions pratiquées aux sièges des syndicats de mineurs de Bezenet, Doyet et Montvicq et des cercles socialistes de ces localités, le parquet de Montluçon vient d'ouvrir une instruction tendant à poursuivre les administrateurs de ces syndicats, dont l'existence est consilérée comme illégale.

D'autre part, les papiers saisis ont démontré à M. Marche, juge d'instruction, que ces syndicats étaient affiliés à « l'Agglomération des travailleurs socialistes de l'Allier et des départements limitrophes » société politique dont le but est le développement des théories socialistes.

Le parquet, considérant cette société comme illicite, des poursuites vont également être dirigées contre les adhérents qui sont au nombre d'environ trois cents, et parmi lesquels on cite: MM. Thivrier, député; Dumazet, maire de Commentry, et son adjoint Mazuel ; Lafanéchère, maire de Monvicq; Bouchard, maire de Bezenet, et Déchaud, maire de Domérat.

L'instruction de ces deux affaires étant très laborieuse, ce n'est guère avant deux mois que le procureur général de Riom pourra déposer ses conclusions.

Violentes tempêtes

Calais, 20 novembre.

On signale sur la côte de Calais, depuis la jetée ouest jusqu'à Sangatte, treize bateaux pêcheurs à la côte.

Le nº 1792, de Boulogne, dont tous les matelots sont de Wissants ou de Calais, a perdu tout son équipage à l'exception d'un homme.

Le nº 105, de Calais, patron Siam, monté par huit hommes d'équipage, n'a de sauvé que

Vers huit heures et demie, du matin, le bateau nº 56, de Calais, patron Delassalle, est rentré dans le port. On a sauvé l'équipage à l'aide de cordes. Un nommé Louis Renault, âgé de dix-sept ans, a làché la corde au moment où on opérait son sauvetage. Il est tombé et s'est trouvé écrasé entre le bateau et la jetée.

Vers onze heures, au moment où le numéro 68 rentrait, le patron Avisé a été fortement blessé par le gouvernail et un des matelots. nommé Fualdès, a été élingué.

Jusqu'à ce moment, douze cadavres ont été retrouvés aux environs de la plage de Calais.

Vers six heures du matin, au plus fort de la tourmente, l'extrêmité de la jetée a été emportée. Le phare qui indique l'entrée de cette jetée, la baraque des guetteurs, tout a disparu.

Heureusement les guetteurs ont entendu les craquements qui se sont produits à différentes reprises, et ils ont pu se sauver à temps.

Sur la plage ouest, jusqu'aux environs du Waldam, trois grands pêcheurs gravelinais sont échoués; mais on espère qu'ils pourront se renflouer par leurs propres moyens.

De mémoire de marin, il y a longtemps que pareille tempête ne s'était déchaînée sur le détroit; le vent soufflait du nord est et les vagues étaient tellement puissantes que par moments les bateaux qui se trouvaient à une centaine de mètres de la jetée, disparaissaient complètement aux yeux des spectateurs.

De Gris-Nez, on signale plusieurs bateaux de pêche, échoués sur la plage de Wissant. Tous sont plus ou moins désemparès. Les numéros 215 et 250, de Gravelines, ont le plus souffert; leur renflouement paraît impossible. Les équipages ont été sauvés.

Cherbourg, 20 novembre. L'ouragan d'ouest, qui avait diminué hier,

On signale de nouveaux sinistres. Le quatre-mats Cap Horn, de la Compagnie

redouble aujourd'hui et vient du nord-est.

Bordes, de Dunkerque, qui avait fait relâche hier, sur rade, est venu s'échouer sous le fort Homet.

Le vapeur Orientes, d'Hambourg, venant d'Hernosand et allant à Lisbonne avec un équipage composé de quatorze hommes, est complètement brisé et s'est échoue sous Barfleur hier soir à six heures.

Deux marins ont réussi à gagner la terre à la nage. Les autres, montés dans les bastingages, font des signaux de détresse ; ils pourront être sauvés à la marée basse.

On est très inquiet au sujet du bateaupilote nº 10, du Havre, parti samedi de Cherbourg et dont on est sans nouvelles depuis.

Un brik français a été jeté à la côte, à cinq cents mètres du sémaphore de Barfleur. L'équipage est sauvé.

Cinq autres navires, dont deux anglais, sont échoués entre Cherbourg et Ouistreham. Les équipages sont sauvés.

Le vapeur-échoué contre les rochers du Bouffet est le Parasheir Viossepulos, de nationalité grecque, capitaine Lanatos, ayant six hommes d'équipage, venant de Rotterdam, sur lest, et allant à Cardif. L'équipage est sauvé, sauf deux hommes, le pilote hollandais et le second, qui n'ont pas voulu quitter le navire. On ignore leur sort.

Biarritz, 20 novembre.

Le voilier Surprise, signalé en détresse, s'est perdu corps et biens, cet après-midi, en face des rochers de la Vierge, en présence de la population impuissante à secourir les naufragés.

Ce navire avait quitté Bayonne vendredi. Il comprenait 4 hommes et 1 capitaine; il était chargé d'ardoises et faisait voiles pour Lon-

Calais, 21 novembre.

Malgré le cyclone, les communications télégraphiques ont pu être maintenues avec l'Angleterre et le Danemark. Vingt-deux bateaux sont à la côte; la population est consternée. On compte jusqu'à présent quatorze morts d'hommes, dont deux Calaisiens, dix Wisandois et deux Gravelinois.

Douvres, 21 novembre.

L'ouragan souffle du nord-est, les hôtels sont remplis de voyageurs attendant que le service de la traversée de Calais à Douvres recommence. Les bateaux de sauvetage de Walmer et de Broadstairs sont dans l'impossibilité de repartir, la mer étant mauvaise même dans le port.

CHRONIQUE LOCALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 20 novembre 1893

Le Conseil municipal s'est réuni lundi, sous la présidence de M. Costes, maire. M. Rouffi est réélu secrétaire.

Le Conseil maintient les anciennes commis-

sions, adjoint M. Périès à celle des écoles et M. Séguy à celle des finances.

M. le maire rend compte de diverses dépenses imprévues s'élevant ensemble à la somme de 78 fr. 98 centimes.

M. Bouyssou est maintenu comme délégué du conseil à la commission de révision des listes

MM. Soulié et Combelles sont également maintenus comme délégués à la commission chargée de statuer sur les réclamations des électeurs.

M. le maire soumet au conseil une liste de 20 répartiteurs qui sera présentée à M. le Préfet.

M. Daymard est désigné par le conseil pour faire partie du patronage des apprentis dans l'industrie.

Le conseil vote la somme de 399 fr. 65 pour les dépenses obligatoires incombant à la commune pour le service des enfants assistés et moralement abandonnés.

M. le maire communique au conseil une lettre de M, le Proviseur du lycée faisant connaître que les bourses qui avaient pour titulaires les élèves Arnaudet et Garrigues, sont devenues va-

Aucune demande ne s'étant produite pour ces bourses, les candidats sont invités à les présen-

M. le maire donne lecture d'une lettre adressée à M. l'Inspecteur d'Académie, par M. Perroud, recteur à Toulouse, remerciant le conseil de la mesure bienveillante qu'il a bien voulu prendre en faveur des enfants, des pupilles ou des sœurs d'universitaires pour leur admission au Collège de jeunes filles.

Le conseil donne un avis favorable à une demande de remise de pension de 30 fr. formée en faveur de la demoiselle Ida Salgues, ex-pensionnaire au collège de jeunes filles.

Sur la demande de M. l'Inspecteur d'académie, le conseil crée à Cahors une Caisse des écoles pour laquelle une somme de 200 fr. est déjà inscrite au budget. L'Etat accorde également 200 francs. Il conviendra, en outre, de rechercher des souscripteurs parmi les amis de l'enseignement laïque, pour alimenter cette caisse qui, d'après les statuts qui règlementent son fonctionnement, comprend la distribution de livres. de vêtements, d'aliments chauds pendant l'hiver, aux enfants nécessiteux.

A l'unanimité, le conseil donne un avis favo-

M. le maire communique au conseil une lettre du Directeur du Crédit foncier au sujet de la conversion de l'emprunt scolaire contracté en 1887 par la ville à cette société de crédit, qui offre de réduire le taux de l'intérêt à 4 fr. 10 0/0 à la condition qu'il ne sera pas effectué de remboursement anticipé pendant 10 ans. Ce nouveau taux fera bénéficier la ville d'une réduction an-

nuelle ds 928 fr. Adopté. Le conseil renvoi aux commissions compé-

1º Une demande de MM. Troussel, Bès et Maurice, au sujet d'un règlement de travaux du collège de jeunes filles ;

2º Une demande de secours formulée par la veuve Tourriol;

3º Le compte présenté par M. Atgié sur les trois premières années de gestion au collège de jeunes filles;

4º Une pétition des habitants de la rue St-James, demandant un bec de gaz ;

5º Une demande de bourse de 400 fr., présentée par M. Brunet, cordonnier, pour son fils, élève boursier à l'école de Vierzon ;

6º Une demande de construction d'une nouvelle station d'étalons ;

7º Une lettre de M. le préfet au sujet de l'établissement de la nouvelle avenue de la gare au faubourg Labarre et de la rue Ste-Claire.

Le conseil donne un avis favorable à la création d'un débit de tabac à Bégous.

Le conseil approuve l'acquisition du terrain de M. Blanchard, rue de la Banque, et autorise M. le maire à traiter avec le syndicat des macons pour la construction du mur de clôture.

Le budget du collège de jeunes filles est renvoyé à la commission des finances.

Le conseil donne un avis favorable à une demande de bourse présentée par l'adjudant Cazabonne, pour sa fille Ida.

Avis favorable est donné:

1º A la mise à l'adjudication de la viande à fournir à l'hospice.

2º A la cession en faveur de la demoiselle Antoinette Rouquié, de la nue-propriété sur une maison léguée à l'hospice par dame Thérèse Talou, moyennant le paiement immédiat d'une somme de 500 fr. et de divers frais.

Le budget de l'hospice est renvoyé à la commission des finances.

Le conseil fait droit à la demande du sieur Faussil qui offre du terrain pour la transformation du chemin rural de Toulousque à St-Henri, en chemin vicinal.

Une proposition de M. le maire tendant à la prompte exécution de deux acqueducs, un place du Théâtre et l'autre rue Mascoutou, est adoptée.

Le conseil fixe l'ouverture du concours régional qui aura lieu à Cahors en 1894, au samedi 26 mai, et la fermeture au dimanche 3 juin et désigne MM. Daymard, Rouffi, Combelles, Couture, Bouyssou, Brunies et Séguy, pour faire partie de la commission d'organisation.

Le conseil décide en outre d'adjoindre à ce concours un concours d'orphéons, de musiques et de gymnastique et désigne, pour faire partie de la commission d'organisation, MM. Bousquet, Brunies, Delpech, Gagnayré, Pezet, Combelles, Soulié, Relhié et Cayla.

Sur la proposition de M. Daymard, le conseil émet le vœu que le poids minimum du transport des vins soit réduit à 250 kilog.

Le conseil approuve la mise à l'adjudication des impressions de la mairie.

Sur la proposition de M. Brunies le conseil

émet le vœu que le courrier de Cahors à Moissac qui part à 11 h. du soir, ne parte que le matin après l'arrivée du train de Paris.

Au nom de la commission des octrois, M. Delport donne lecture d'un long rapport très détaillé sur cette importante question.

Les conclusion de ce rapport sont adoptées. Le conseil décide que les agents de police seront assermentés et pourront dresser procès-verbal pour les fraudes d'octroi.

La commission des octrois sera nommée ultérieurement.

Le conseil décide de démander la prompte amélioration du quai Cavaignac et la construction du mur de soutenement.

Sur la proposition de M. Combelles le conseil augmente d'un jour les foires de janvier, février, septembre et décembre.

Sur la proposition de M. Daymard, le conseil approuve le cahier des charges de la pose d'une grille au monument Clément Marot dont la dépense s'élève à 1,255 fr. et autorise M. le maire à traiter de gré à gré pour ce travail.

M. Brunies demande que le couvent du Refuge soit mis en demeure de payer la redevance qu'il doit pour sa consommation d'eau. Adopté.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 21 novembre 1893

A cette séance, le conseil vote une somme de 10.000 fr. pour l'hospice et 5,000 fr. pour l'organisation d'une crèche et chauffoir public dans notre ville, ce qui permettra d'obtenir une sub vention plus importante sur les fonds du pari

Le conseil autorise M. le maire à traiter avec les sœurs garde-malades pour la vente de la maison Labouyssette au prix de 18,000 fr.

Commission administrative de l'hospice

Dans la journée d'hier, la Commission administrative de l'hospice a voté une somme de 5,000 fr. pour le même but que le Conseil municipal.

Bal de Charité

Les commerçants de Cahors sont priés de vouloir bien se rendre ce soir, à 8 heures, a une réunion qui aura lieu dans une des salles de la mairie, en vue de l'organisation d'un bal de charité.

Le maréchal Canrobert

Notre compatriote, le maréchal Canrobert, sénateur, a écrit aux délégués sénatoriaux de la Charente une lettre par laquelle il décline, en raison de son grand âge, le renouvellement de son mandat.

Nos compatriotes

M. Gaubert, Philippe, âgé de 14 ans 1/2, natif de Cahors, vient d'être reçu au Conservatoire de musique de Paris pour le violon et la flute, nº 1, à l'unanimité du jury.

M. Gaubert est le fils d'un musicien qui

habitait autrefois notre ville.

Nos félicitations au jeune lauréat.

La chasse

Pour donner satisfaction aux vœux exprimes a différentes reprises par les Conseils généraux, les préfets recevront l'invitation de prendre un arrêté spécial dès l'époque de la fermeture de la chasse, afin d'intervire aux propriétaires de chiens de laisser errer ces animaux sous bois ou en plaine, à partir du ler mars, et empêcher ainsi la destruction des œufs et couvées d'oiseaux. Cette prescription devra être observée jusqu'à l'ouverture de la chasse en 1894.

Le croup

Le croup vient de faire encore une victime en la personne du jeune E..., agé de 3 ans, demeurant rue Lastié.

Vol de linge

Les personnes qui auraient employé comme blanchisseuse la nommée M. Pons, épouse Delsol, inculpée de vol, sont priées de se rendre au commissariat de police, où sont déposées un grand nombre de pièces de linge marquées de diverses initiales et saisies au domicile de cette femme, afin de s'assurer si une partie de ce linge ne leur aurait pas été soustraite.

La classe de 1893

Les instructions pour le recensement des jeunes gens de la classe de 1893 vont être transmises aux municipalités et renferment les nouvelles dispositions suivantes:

Comme les omissions ont aujourd'hui de graves conséquences et qu'elles entraînent l'affectation des omis, inscrits d'office en tête de la liste de tirage, à l'armée de mer et aux troupes coloniales, les déclarations pendant tout le mois de décembre devront être provoquées à plusieurs reprises par avis publics. Les omis, qui échappaient au service militaire lorsqu'ils avaient trente ans révolus, devront être portés sur les tableaux jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans révolus. La dispense de frère sous les drapeaux ne pourra être accordée aux conscrits de la classe de

1893, frères de militaires de la classe de 1890 ces derniers devant passer dans la réserve le 1er

novembre 1894.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Montbrun, conseiller à la cour d'Agen

Audience du 21 novembre

Affaire Trivié Martin. - Vol qualifié Le nommé Trivier est accusé d'avoir :

A Gramat, le 11 juillet dernier, soustrait frauduleusement une certaine somme d'argent au préjudice des époux Jouclas, laquelle soustraction frauduleuse a été commise avec les circonstances:

1º D'escalade dans une maison habitée; 2º D'effraction intérieure dans une maison

Crimes prévus et réprimés par les articles

371, 384, 350, 393, 397 du Code pénal. M. le président interroge l'accusé et entend les dépositions des témoins. Ces dépositions sont fort longues.

M. Fournie, substitut de M. le Procureur de la Republique, qui occupe le siège du ministère public, pour la première fois, prononce un réquisitoire très serré et demande la sévérité des jurés pour un accusé qui a de si mauvais antécélents.

Me Martin présente ensuite, dans une belle plaidoirie, la défense du sieur Trivié.

A cinq heures le jury entre dans la salle des délibérations, il en sort à 6 heures 114, rapportant un verdict affirmatif, avec circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne le sieur Trivié à trois années d'emprisonnement.

Audience du 22 novembre

Affaire Arcelin et Rosalie Albinet. -Vols qualifiés

Les nommés Alexis Arcelin et Rosalie Albinet, veuve Cristophe, sont accusés d'avoir :

Arcelin, 1º à Figeac, le 8 janvier 1893, soustrait frauduleusement un trousseau de clefs au préjudice du sieur Verdié.

2º A l'igeac, dans la nuit du 8 au 9 janvier 1893, soustrait frauduleusement des bijoux et une somme d'argent d'environ 450 fr., au préjudice du sieur Vincent.

Albinet, Rosalie, veuve Christophe, de s'être à Béziers, dans le courant de l'année 1893, rendue complice de la soustraction frauduleuse cidessus spécifiée et commise au préjudice du sieur Vincent, en recélant tout ou partie des objets volés sachant qu'ils provenalent de vol.

Crimes prévus et réprimés par les art. 379. 381, 384, 386, 390, 393, 364, 395, 59 et 62 du code pénal.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le président interroge les accusés.

Arcelin nie les faits qui lui sont reprochés. Rosalie Albinet, prétend n'avoir connu la provenance des bijoux trouvés en sa possession que lors de son arrestation.

Vient ensuite l'audition des témoins au nombre

M. du Mouceau, dans son réquisitoire, fait un tableau saisissant de la vie de rapines d'Arcelin, qui a épuisé tous les modes de vol connus. Il démontre ensuite la complicité de la femme Albi-

MMes Marquès et Martin prennent successivement la défense des accusés.

Le jury ayant rapporté un verdict affirmatif en ce qui concerne Arcelin et négatif pour Rosalie Albinet, la cour condamne Arcelin à 20 ans de travaux forcés et à la rélégation, et prononce l'acquittement de Rosalie Albinet.

Manière d'éviter le danger à la chasse

« I! y a quarante-six ans, m'écrit un chasseur » incorrigible malgré ces soixante-dix ans, que » le père de M. Berger m'a fourni la première » arme. -- Depuis, j'ai acheté chez lui et chez » son fils quatorze fusils de divers systèmes. Je » n'ai jamais eu le moindre reproche à adresser à » cette maison consciencieuse, sur un si grand » nombre d'armes demandées à des époques si » diverses. Mon dernier achat date de 1890.

» Je vous autorise bien volontiers, Monsieur » le Rédacteur, a publier cette lettre, désirant » qu'elle contribue à établir la réputation d'un » fournisseur si irréprochable, devenu pour moi » un véritable ami.

« E. de T., à Brest. »

Il serait ridicule de ma part de prétendre qu'il n'y a qu'une seule bonne fabrique d'armes à Saint-Etienne. -- Chacun peut avoir ses fournisseurs d'armes attitrés; mais pour moi, d'après tout ce que j'ai appris à Saint-Etienne pendant mon voyage, d'après tout ce que j'ai exposé dans les articles précédents, il n'y a qu'une maison de confiance : c'est celle qui fournit des clients difficiles et connaisseurs depuis un demi-siècle, et qui ne les a jamais mécontentés, et c'est, je le répète, la manufacture d'armes Berger, à Saint-Etienne.

C'est d'ailleurs la seule, comme je l'ai expliqué dans mon avant dennier article, qui ait été honorée de la confiance et des ordres du ministère de la Guerre, de préférence à une des plus renommées maisons d'armes de France.

E. PLAUDY

THÉATRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 28 novembre 1893

MADAME L'ARCHIDUC

Opéra-Comique en 3 actes

Musique du sue de ligne

PROGRAMME du 23 NOVEMBBE 1893 de 2 à 3 h. du soir (Allées Fénelon) Le Drapeau (P. R.)

La Mascotte (Fantaisie) Sur la Plage (Valse) La Chasse du jeune Henri (Ouv.) Les 28 jours de Clairette (Polka)

Leroux. Audran. Waldteufel. Méhul. Royer.

Bibliographie

ÉTRENNES 1894

JOURNAL DES DEMOISELLES EDITION MENSUELLE

48, Rue Vivienne Paris, 10 fr. - Dépts, 12 fr. - Seine, 11 fr. Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles

de notre époque. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme:

1º 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2º Un Aibum de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500

3º Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4º Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5º Modèles de Tapisseries ou de petits travaux

6º Annexes variées : Tapisseries par signes -Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages

Abat-jour — Calendriers, etc.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte. Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE: Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr. J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8º en librairie.

Abonnements: Un an, 6 fr.; Union Postale, 8 francs.

(Ajouter 1 fr. pour Pafranchissement de la Prime). BUREAUX: 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone). On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Etranger.

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison Marius BERGER, fils

de St-Étienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 10 0/0 au-dessous de leur valeur.

C'est une occasion dont nous engageons nos lecteurs à profiter, à cette époque de la chasse et bientôt des étrennes.

Envoi franco du Catalogue illustré.

On peut voir, dans nos bureaux, uu type superbe de carabines de tir.

Le nombre de personnes atteintes de maladies de l'estomac, dyspepsie, dilatation, acidité, flatulence, est incalculable. Après avoir essayé tous les traitements, elles ne savent plus à quel saint se vouer, lorsqu'il eût été si simple de se soigner dès le début et de favoriser la sortie hors du tube digestif de toutes les matières qui l'encombrent et qui sont preduites par de mauvaises digestions.

La Tisane Dussolin remplit admirablement ce but; en commençant par son emploi, on évitera d'abord une perte de temps, et on empêchera une foule de maladies qui s'aggravent sans traitement immédiat. Il n'est pas de plus sûr moyen de prévenir et de guérir les maladies de l'estomac et de l'intestin que la Tisane Dussolin.

C'est en même temps le meilleur fortifiant et rafraîchissant du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec la notice explicative. Bien se rappeler le nom Tisane Dussolin. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Exigez de vos fournisseurs qu'ils ne vous donnent que du Tapiooa Rils.

BULLETIN FINANCIER

La déclaration ministérielle a produit très bon effet sur l'eosemble du marché. Le 3 0/0 est en repri e sur hier, il cot 99, puis 98.95 pour revenir à 99.02 1/2, au comptant il est à 99. L'amorti sable s'échange à 98.60, le 4 1/2 0/0 varie de 104.85 à 104.80. L'Orientest un jeu pluslourd à 67.70, le Consolidé est en légère avance à 99.05.

L'Italien vaut 80.90. L'Extérieure et en baisse de 1/16 à 61 5/16. le 3 0/0 portugais faible est à 19 11/16. Le Hongrois au contra re s'échange à 94 3/16. Les valeurs égypti nnes sont très bien tenues. Le Turc

se maintient avec beaucoup de fermeté à 22.47. La Banque de France a le même cours qu'hier, le Cré lit Fincier oscille entre 1042.50 et 1045. le Crédit Lyonnais très ferme s'échange à 770. La plupart des actions de nos grandes lignes sont en

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête. les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin; le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies. Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Cahors, pharmacie P. Prévot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V, nº 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Bearn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de	2 p	ersonnes	20 °/。
	3		25 %
	4		30 %
_	5	-	35 %
	6	- ou pl	us 40 %
			The state of the s

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La dorée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 40 % do prix du billet de famille.

AVIS. - La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Patt. Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. nº 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guethary (halte), Hendaye, Pan, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale on hivernale, donne droit, poor le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et

AVIS. - La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Biliets d'excorsion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogue.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères de-Bigorre, Montre jeau, Bagnères de Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2º itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsen. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères de-Bigorre, Baguères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3º itipéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toolouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1re classe 163 fr. 50 - 2e classe 122 fr. 50. - Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéralres pour s'en écarter.

AVIS. - Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur MIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELAIDE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. EDEDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès

Traitement gratuit pour les indigents INNOCUITE PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille

Système breveté S G. D. G. Prix 2 fr. Toute personne soucieuse de ses intérêts doit emplo-yer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatrescorps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de lan gues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail Alban, 11, maison Mme Vº Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

FER D'ORLEANS DE CHEMIN

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1893)

De Paris à Toulouse

1125

	THE PERSON NAMED IN			THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	Children of the Control of the Contr
Mahash Militat, J. 6 per ma	OMNIBUS 10, 20, 30 classes	EXPRESS 1e, 2-, 3e classes	EXPRESS fre classe.	DIRECT 1e, 2e, 3e classes	OMNIBUS
PARIS départ.	3h. 10s.	9h mat	7h. 50s.	11 soir.	The Paris Control
BRIVE arrivée.	6 40 iii	6 20.ii	5 7 ii 5 14 ii	midi 32	7h. 5 soir
SOULLAG Carrivée.	7 48	7 27	5 55	2 8%	8 3.
(depart.	7 53 8 »	7 30	5 58	2 14 2 21	8 11 8 18
CAZOULÈS départ.	8 2	-	_	2 22	8 21
Lamothe-Fénelon	8 15 8 25	-		2 35 2 45	8 34 8 44
Nozac	8 39	8 »	6 26	3 »	8 58
Saint-Clair	8 49	-	-	3 10	9 8
Dégagnac Thédirac-Peyrilles	$\begin{array}{c c} 9 & 1 \\ 9 & 12 \end{array}$			3 22 3 33	9 20 9 31
Saint-Denis-Catus	9 23			3 45	9 43
Espère	9 32	8 41	7 7	3 54 4 5	9 52 10 3 soir
CAHORS { arrivée. départ.	9 43 9 58	8 41 8 47	7 12	4 5 4 20	7 30 4
Sept-Ponts	10 8	-		4 31	E 8 42 8
Cieurac	10 22 10 29	_	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	4 47 4 56	8 8 9
Caussade	11 2	9 31	7 54	5 31	8 45.
MONTAUBAN. arrivée départ.	11 37 11 h.49 midi 2	9 58	8 20 8 26	6 11 6 25	9 28
TOULOUSE arrivée.	midi 39 1 h 32s	11 10s.	9 14	7 55 5	_ L
		No and the last			TO A PROPERTY OF

De Toulouse à Paris

	10	1140	20	TIEG	1100	TU
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	fre classe.	OHATIANOR	1e, 2e, 3e classes			
	The second secon	· Carrie			Ob 07 .	01
TOULOUSE départ.	2h. 25 =		5h. 50.5	-	9h· 25.5	6h mat
Lanning	3 =14	_	7 10%	-	10 40 8	7 154
		4 15.5	7 30		10 50	7 30
depart.	3 24	4 15.5		HELE GOODS	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	1 301
Causade	3 49	4 56%	7 58	-	11 31	8 11
Lalbenque	_	5 38	HO - 1	_	midi 13	8 54
Ciamas		5 46	000000000000000000000000000000000000000		midi 21 a	9 2
Cieurac						The state of the s
Sept-Ponts		5 58		200 - DE 02	midi 33%	9 14
1 annivida	4 32	6 6	8 46	_	midi 41	9 22
CAHORS départ.	4 38	6 30	8 54	6 >=	_	9 30
		6 45		6 15g	100	9 44
Espère	The second second					9 57
Saint-Denis-Catus	-	6 59	SALUR DE	The Paris Land Street Land	BULL DANGER	
Thédirac-Peyrilles	-	7 14	-	6 43	-	10 11
Dégagnac		7 23	-	6 52	-	10 20
Saint-Clair	_	7 33	21 to 22 to	7 1	100	10 29
GOURDON	5 23	7 49	9 42	7 18	970 91N	10 43
	AND RESIDENCE OF THE PERSON OF		0 42	7 27		
Nozac	State of the last of	7 58				10 52
Lamothe-Fénélon	-	8 7	-	7 37	-	11 1
arrivée.	- WES	8 16	_	7 47	SEAT PITE	11 10
CAZOULES départ.	The Contract of the Contract o	8 18	-	7 49	_	11 12
		the first the first that the first that the	10 0	7 57		11 19
SOUILLAC arrivée.		8 25	10 6		BOLT TO SEE	
départ.	5 50	8 31	10 9	8 4	-	11 25
(arriváe		9 37s.	10 53	9 12m.	_	midi 27
DDIVE	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE		11 3	SE DESCISE	THE THE PARTY OF	midi 55
(depart.	1 0			The state of the s	The same	
PARIS arrivée.	4 37		10 21 ^m	1		11 38
	STATE OF THE PARTY					

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus. Poste. Omnibus						
CAHORS D.	64	403	112h	50 %	1 6h	40 %	
Mercuès	6	54 =	1	45	6	545	
Arret Douelle	6	58 =	13.50	»	6	58	
Parnac	7	5	1	15	7	6	
Luzech	7	11	1	22	7	14	
Castelfranc	7	24	1	35	7	24	
Arrt Prayssac	7	27))	7	27	
Puy-l'Evêque	7	36	1	46	7	35	
Duravel	7	43	1	54	7	42	
Soturac-Touzac	7	51	2	3	7	50	
Fumel	8))	2	13	7	29	
LIBOS A.	8	6	2	19	8	3	
BORDEAUX	3	51 %	8	11 m	4	31 8	
PARIS Ar.	11	36.3	4	37	10	215	

De CAHORS à CAPDENAC

	Omi	nibus.	Om	nibus.	On	nibu
CAHORS D.	1 7h	4581	14	29 %	5h	
Cabessut, halte	7	54 2	1	38 5	5	32 7
Arcambal	8	45	1	49	5	42
Vers	8	12	1	58	5	50
Saint-Géry	8	20	2	6	5	57
Conduché	8	32	2 2	19	6	9
St-Cirq, halte.	8	38		26	6	15
St-Martin-Lab.	8	48	01000000	36	6	24
Calvignac, hal.	8	55	2	44	6	31
Cajarc	9	8	2	57	6	44
Monthrun, hal.	9	18	3	8	6	54
Toirac	9	27	3	18	7	3
Lamadeleine	9	40	3	31	7	15
CAPDENAC A	10	55	3	44	7	27

De LIBOS à CAHORS

	P	Poste. Omnibus. Omnibus						
PARIS D.	7	50s.	144	108	174	38 🗒		
BORDEAUX	**	"	6	10	3	34		
LIBOS D.	8	29 ∃	3	30	9	10.7		
Fumel	8	33 =	3	37	9	16		
Soturac-Touzac	8	45.5	3	49	9	26		
Duravel	8	52	3	58	9	33		
Puy-l'Evêque	8	59	4	7	9	40		
Arrt Prayssac	9	6))	9	47		
Gastelfranc	9	11	4	23	9	53		
Luzech	9	22	4	36	10	3		
Parnac	9	31	4	46	10	11		
Arrêt Douelle	9	36	1000))	10	16		
Mercuès	9	41	4	57	10	21		
CAHORS - 4	9	53	1 5	18	lio	37		

De CAPDENAC à CAHORS

	[Om	nibus	Om	nibus.	Om	nibus
CAPDENAC. D. Lamadeleine. Toirac. Montbrun, hal. Cajarc. Calvignac, hal. St-Martin-Lab. St-Cirq, halte. Conduché. Saint-Géry. Vers.	7788888	47 matin. 18 30 40 49 57 3 18 23	11h 11 11 11 12 12 12 12 12 12	10 mat. 22 soir. 34 43 55 64ir. 23 30 45 51	55 5 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	
Arcambal Cabessut, halte.		31	1	00	7777	6 16 24
CAHORS A.	9	49	1 7	19		24

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme brut 6 à 7 0/0, frais généraux d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, 15,000. — Ecrire A. L. M., poste fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, restante, Paris. Rien des Agences. laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats. Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Faux bois

Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE Peinture Vitrerie

Henri SÉGUY

tous genres Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Rue du Lycée, nº 40, CAHORS

NÉGOCIANT (cuirs et peaux) mée désirant augmenter ses opérations, demande employé intéressé (jeune homme) fou commanditaire, apport 50,000. Affaires actuelles, 500,000, livres à l'appui, rapport



EXPOSITION



CAHORS 1881

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCEDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientelle qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveaute saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. Doucede envoie des échantillons, ou se rend lui-même sur demande.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU